



AVIS DE RECRUTEMENT

Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT), souhaite recruter, pour le Projet Planification Stratégique pour dix Pôles de Développement financé par la Délégation de la Commission Européenne en RCA, **trois (3) consultants nationaux** dont la mission consistera à appuyer l'Equipe dudit projet dans l'évaluation des infrastructures et équipements collectifs à projeter dans le cadre du processus de planification stratégique en cours actuellement dans les neuf (9) villes ci-après : Bambari, Bangassou, Bossangoa, Bouar, Bozoum, Kaga-Bandoro, Mobaye, Paoua et Sibut.

Tout candidat désireux de postuler au poste de consultant en infrastructures doit être architecte ou ingénieur génie civil avec une expérience avérée en évaluation et expertise techniques et en aménagement urbain. Il devra, également, avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans et une expérience éprouvée en matière de projets de développement urbain, la maîtrise du Français, du Sanghõ et de l'outil informatique. De bonnes connaissances en urbanisme constitueront un atout.

Les termes de référence de la consultation sont affichés au Bureau du PNUD, en RCA, Avenue Barthélemy BOGANDA, à Bangui et au Siège du Projet Planification Stratégique pour dix Pôles de Développement sis dans l'enceinte de l'ICASESS (Institut Centrafricain des Statistiques, des Etudes Economiques et Sociales). Ils pourront y être obtenus, tous les jours ouvrables, de 09 heures 00 à 12 heures 30 et de 14 heures 00 à 16 heures 30.

Le dossier de candidature doit être composé d'un curriculum vitae et d'une copie légalisée du diplôme d'architecte ou d'ingénieur civil, le tout dans une enveloppe fermée portant comme mention unique : "**Candidature au poste de consultant en infrastructures**".

La date limite de dépôt des candidatures est fixée, au vendredi, 07 août 2009, à 12 heures 00.

Bangui, le 29 juillet 2009

**Le Coordonation International du Projet
AGBOGBE Kokou Casimir**

PROJET "PLANIFICATION STRATEGIQUE POUR DIX POLES DE DEVELOPPEMENT EN RCA"

Description du Poste du Consultant National pour les Infrastructures

Titre du Projet	: Planification stratégique pour dix Pôles de Développement (PDD) (Bambari, Bangassou, Batangafo, Bossangoa, Bouar, Bozoum, Kaga-Bandoro, Mobaye, Paoua et Sibut) en République Centrafricaine.
Numéro du Projet	: C238 (XB-08-X01)
Titre du Poste	: Consultant National pour les Infrastructures
Durée	: Une personne/mois
Date de prise de service	: Juillet/août 2009
Lieu d'affectation	: Trois (3) des Pôles de Développement listés ci-dessus

1 – Contexte de la mission de consultation

Le projet, financé par l'Union Européenne et exécuté par ONU-HABITAT avec le concours scientifique de l'IAGU (Institut Africain de Gestion Urbaine), a pour objectif d'élaborer, de manière participative, un plan d'action de développement pour 10 villes retenues comme futurs pôles de développement (PDD) et une documentation complète permettant d'opérationnaliser ce plan par une approche projet en conformité avec les procédures FED. Le projet a une durée totale de huit (8) mois.

Les critères de sélection des PDD sont des préfectures selon : (i) une densité de population de plus de 100.000 (source FNUAP), (ii) une incidence de pauvreté très élevée, forte et moyenne (source RGPH 2003) et (iii) une importance particulière pour la sécurité des régions Nord-Ouest. En principe, une zone de PDD s'étale sur un rayon de 50 km autour de la ville identifiée comme siège. Les PDD ainsi retenus sont : Bambari, Bangassou, Batangafo, Bossangoa, Bouar, Bozoum, Kaga-Bandoro, Mobaye, Paoua et Sibut qui réunissent, ensemble avec leurs zones d'influence, une population estimée à plus de 1.350.000 habitants, soit près de 31% de la population totale du pays.

Le projet est sous la tutelle du Ministère, Délégué à la Présidence de la République, Chargé du Développement Régional. Il est exécuté par une équipe constituée d'un expert d'ONU-HABITAT et d'un homologue national qui coordonnent trois cellules régionales dirigées par trois experts d'IAGU basés à Bambari, Bozoum et Sibut. Ces experts, qui couvrent chacun 3 à 4 PDD, sont assistés, dans leurs activités, par des consultants nationaux (un par ville). Un Comité Sectoriel du Gouvernement pour les PDD est chargé de la coordination et de l'orientation des activités du projet avec pour objectif d'assurer le contrôle de la qualité des actions entreprises ainsi qu'une bonne gestion du projet.

Le Projet vise à (i) contribuer à la mise en œuvre du DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) par des conditions d'un développement durable et équitable en vue d'atteindre les OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), (ii) formuler de manière participative les plans de développement local dans dix les villes pour relancer l'économie locale et (iii) doter la RCA d'une stratégie nationale en matière de PDD.

Les résultats attendus du Projet sont : (i) des capacités locales renforcées et un processus participatif mis en place pour préparer, débattre et valider la monographie, la vision partagée de développement et le plan d'action de chaque PDD, (ii) une monographie couvrant tous les secteurs de l'économie locale et mettant en exergue les atouts, potentialités et contraintes au processus de développement local du PDD, (iii) un plan d'action quinquennal avec, par action, un chronogramme de mise en œuvre et un budget estimatif établis sur la base de la monographie et de la vision partagée du développement et (iv) un document de projet suivant les procédures FED sera formulé, en fin de projet, sur la base de ces éléments pour une deuxième phase.

2 – Justification de la mission de consultation

Les monographies, dont la plupart sont actuellement validées, établissent un état des lieux adressant l'ensemble des points touchant le développement local et indiqueront la situation et l'état des infrastructures et équipements de base dans les PDD. La vision partagée est dégagée en référence à une traduction des OMD au plan local. Le plan d'actions sera constitué, entre autres, de fiches de projets priorisés dont ceux liés à la réhabilitation ou à la mise en place d'infrastructures et équipements de base doivent être également bien décrits et chiffrés pour l'établissement d'un budget estimatif de chaque action qui tient compte des prix locaux.

Afin que les monographies et plans d'actions soient d'une qualité certaine et répondent aux conditions sociales, économiques et financières locales visées ci-dessus, le Projet a prévu l'appui de trois professionnels nationaux en infrastructures aux étapes cruciales de ses activités.

3 – Objet de la mission de consultation

Les trois consultants en infrastructures travailleront sous la supervision du Coordinateur International du Projet (CIP). Chacun couvrira une des zones de PDD définies dans le tableau ci-contre et travaillera en étroite collaboration avec l'Expert Régional du Projet basé dans ces PDD. Il couvrira donc trois (3) PDD.

Zones	POLES DE DEVELOPPEMENT COUVERTS	
	Dénominations des PDD	Nombre
Zone 1	Bambari, Bangassou et Mobaye	3
Zone 2	Bozoum, Bouar et Bossangoa	3
Zone 3	Kaga-Bandoro, Paoua et Sibut	3

Le Consultant National en Infrastructures donnera à l'Equipe du Projet, un appui nécessaire pour l'évaluation des composantes infrastructures et équipements collectifs, d'une part, lors des consultations locales de validation des plans d'actions des PDD et, d'autre part, au moment de la préparation du document de projet résultant des plans d'actions. Par ailleurs, il donnera une assistance au Projet sur toute question relative à son champ de spécialisation. A ce titre, il sera chargé de tâches spécifiques ci-après :

a. Dans le cadre de la finalisation des monographies des PDD :

- réunir et passer en revue l'information existante sur les infrastructures et les équipements collectifs dans chaque PDD ;

- prendre contact, en cas de nécessité, avec les représentants des différents groupes d'intérêt afin de recueillir des données, informations et autres éléments nécessaires à la prise en compte des infrastructures lors de la finalisation de la monographie de chaque PDD.

b. Dans le cadre de la finalisation des plans d'actions :

- participer aux ateliers de consultation locale avec les acteurs locaux (société civile, secteur privé, organisations religieuses et l'administration pour apprécier la faisabilité des infrastructures et équipements prévus par les plans d'actions ;
- aider à la préparation du chronogramme d'intervention des plans d'actions et du budget estimatif basé sur les prix locaux.

c. Dans le cadre de la formulation du Document de Projet Final :

- aider l'Equipe du Projet dans la préparation du document de projet en lui fournissant les éléments sur les infrastructures publiques et les équipements collectifs ;
- participer à l'atelier de validation de ce document de projet.

4 – Qualifications requises pour la mission

Le Consultant National en Infrastructures doit être architecte ou ingénieur génie civil avec une expérience avérée en évaluation et expertise techniques et en aménagement urbain, notamment en gestion des services urbains et logement. De bonnes connaissances en urbanisme constitueront un atout. Le Consultant devra, également, avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans, bien connaître les mécanismes de passation de marchés ainsi qu'une expérience éprouvée en matière de projets de développement et surtout en RCA. Il doit avoir, en outre, le goût du travail en équipe et maîtriser l'outil informatique et l'usage de l'Internet. Il doit maîtriser le Français qui est la langue de travail du Projet et le Sanghō.

5 – Rapports à préparer par le Consultant

Trois rapports successifs seront établis par le Consultant, au cours de sa mission, à savoir :

- une synthèse sur les infrastructures et équipements de base dans les PDD pour permettre une description réaliste de la situation et de l'état de ces ouvrages dans les monographies ;
- une esquisse du coût de chaque action du plan de développement quinquennal de chaque PDD arrêté avec les acteurs au cours des ateliers de planification stratégique ainsi qu'une proposition de chronogramme de mise en œuvre ;
- un rapport final de mission comportant les éléments sur les infrastructures publiques et les équipements collectifs à intégrer dans le Document de Projet Final pour la Phase II.